Rapport de visite immobilière · exemple

Un compte rendu clair, sur place

EXEMPLE UNIQUEMENT

Aucun bien réel n’a été visité. Les textes entre crochets sont des champs à compléter pour un client.

BIEN ET VISITE

BIEN

[Adresse communiquée par le client]

DATE DE VISITE

[Date et heure, heure d’Israël]

ZONES VISITÉES

[Pièces et parties communes accessibles]

LIMITES D’ACCÈS

[Zones inaccessibles, le cas échéant]

OBSERVATIONS ET SUIVI

État apparent

[Éléments visibles demandés par le client]

Équipements et eau

[Exemple : débit d’eau observé pendant la visite]

Immeuble et parties communes

[Entrée, escaliers, ascenseur et zones accessibles]

Rue et environnement

[Chantiers visibles, circulation, stationnement et sons remarqués]

Questions au vendeur

[Points à confirmer avant de prendre une décision]

Prochaine étape suggérée

[Avis d’un professionnel, si le client le demande]

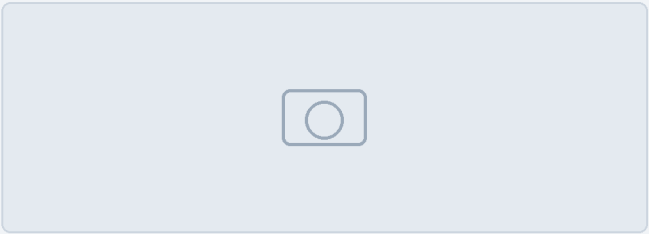
PÉRIMÈTRE DU SERVICE

Ce rapport décrit les éléments visibles dans les zones accessibles au moment de la visite. Il ne constitue ni une expertise technique, ni un examen juridique, ni une estimation. Les défauts cachés et les informations données par des tiers ne sont pas vérifiés.

PHOTOS · EMPLACEMENTS EXEMPLES

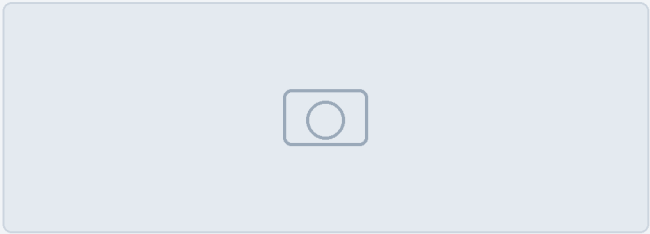
Rene Properties · exemple

Exemples de photos qui peuvent figurer dans un rapport client. Ces cadres sont des emplacements vides, sans images d’un bien réel.



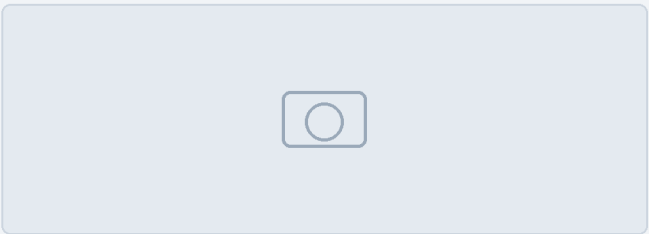
PRISE ÉLECTRIQUE

Gros plan demandé, si accessible.



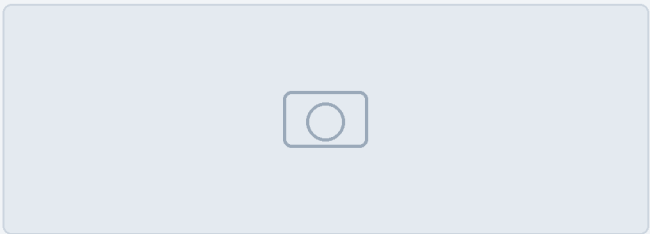
DÉBIT D’EAU

Observation au moment de la visite.



VUE DEPUIS LA FENÊTRE

Vue réelle depuis le logement, si accessible.



RUE ET CHANTIER VISIBLE

Bruit et environnement au moment du passage.

ENVIRONNEMENT DU BIEN

À proximité

[Transports, synagogues ou services demandés]

Bâtiment

[Entrée, escalier et ascenseur, selon l’accès]

Rue

[Stationnement, circulation et chantier visible]

Moment de la visite

Les observations reflètent un seul moment. Le bruit à d’autres horaires et les futurs chantiers ne sont pas vérifiés.

Les photos sont des emplacements d’exemple. Aucun bien réel n’a été inspecté.

Ce rapport décrit les éléments visibles dans les zones accessibles au moment de la visite. Il ne constitue ni une expertise technique, ni un examen juridique, ni une estimation. Les défauts cachés et les informations données par des tiers ne sont pas vérifiés.